

habilitations soient reconnues comme une valeur ajoutée et suivi d'une augmentation de salaire. -Formations obligatoires des agents de terrain, aux différents outils informatiques, en présentiel. Formations qui doivent être annuelles. Ceci afin de pouvoir rendre réemployable les agents de terrain en cas d'incapacité à leurs postes de travail. - Possibilité d'utiliser la prime grand déplacement pour les formations

4) Autres dispositions

- Augmentations des budgets des œuvres sociales -Passage de 1% à 1.5% des budgets œuvres sociales, les périmètres des CSE se sont agrandis et demande donc des moyens supplémentaires. - Un départ en retraite = une embauche. - Passage de tous les responsables d'exploitation (REX) en groupe 5 minimum - Mise en place d'un congés menstruel (endométriose) - Astreinte. Les congés par anticipation doivent être pris à la charge de l'entreprise.

